

**Zones économiques en redéploiement
Evaluation et révision des critères de délimitation
Rapport final**

24 mai 2007

Impressum

Editeur

Credit Suisse Economic Research
Uetlibergstrasse 231, CH-8070 Zurich

Auteurs

Dr. Sara Carnazzi Weber, tél. +41 (0)44 333 58 82
sara.carnazzi@credit-suisse.com
Dr. Merja Hoppe, tél. +41 (0)44 333 77 36
merja.hoppe@credit-suisse.com

Avertissement

Le présent document a été rédigé par le service *Economic Research* du Credit Suisse et n'est pas le résultat d'une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers ne s'y appliquent donc pas.

Cette publication a pour seul but d'informer. Les opinions exprimées sont celles du service Economic Research du Credit Suisse au moment de l'impression (les changements restent réservés).

Copyright 2007, Credit Suisse.

Evaluation de l'ancienne méthode de délimitation

Concept des zones économiques en redéploiement

Le présent rapport résume les résultats d'une étude commandée par le Secrétariat d'Etat à l'économie. Le but des analyses effectuées dans le cadre de la base légale et de quelques directives du Secrétariat d'Etat à l'économie était d'évaluer et de réviser les critères de délimitation des zones économiques en redéploiement. Les raisons de la désignation de ces zones sont les bouleversements économiques de ces dernières années et décennies, qui imposent de nouvelles exigences aux régions et les obligent à s'adapter au changement des conditions-cadres. Ces changements ne sont pas seulement le remplacement progressif du secteur industriel par le secteur tertiaire, mais aussi des déplacements, au sein même des secteurs économiques, vers les activités plus qualifiées et une part accrue de services au sein même de l'industrie. Les conséquences de cette mutation structurelle affectent divers domaines comme l'emploi, le marché du travail, la structure économique, la prospérité, et l'évolution démographique. Bien s'adapter à ces nouvelles conditions-cadres sera décisif pour l'assise économique et le développement futur des régions.

Le but de la délimitation des zones économiques en redéploiement est de promouvoir ces processus d'adaptation dans les régions défavorisées de Suisse, le critère central de la faiblesse structurelle et de l'éligibilité étant le manque d'emplois. Les mesures d'encouragement sont donc conçues très concrètement pour créer de nouveaux emplois et réorienter des entreprises pour y maintenir les emplois.

Cibles de l'encouragement

Conformément à ce but, les zones d'encouragement prévues sont les régions structurellement faibles, où les emplois manquent et dont le développement économique est inférieur à la moyenne. Mais qu'une région doive adapter ses structures ne signifie pas forcément qu'elle sera encouragée au niveau fédéral. La condition est que, dans le processus d'adaptation des structures, la région ne puisse compenser de ses propres forces les disparités et les évolutions négatives.

Ancienne méthode de délimitation

L'ancienne méthode de délimitation était basée sur une procédure en deux temps. En vertu d'un critère d'exclusion, «les zones dont le revenu dépasse nettement la moyenne nationale ou qui, en raison d'une centralité élevée, disposent d'un potentiel de développement particulier» étaient d'abord éliminées. A la seconde étape, l'éligibilité était accordée sur la base de critères d'encouragement. Si une région était en dessous d'un certain seuil par rapport à deux critères structurels et plus, ou par rapport à un seul critère concernant le développement du marché du travail¹, elle était proposée comme éligible (Illustration 1).

Illustration 1

Anciens indicateurs de délimitation

Critères d'exclusion

1. Cantons	2. Régions MS
Revenu par habitant 1998	Taux de tertiaire supérieur 1998
	Taux de pendulaires entrants 1990

Critères d'encouragement

1. Critères structurels	2. Développement du marché du travail
Evolution démographique 1990 - 2000	Evolution de l'emploi 1991 - 1998
Revenu net par habitant 1995/1996	Taux de chômage 1998 - 2001
Taux d'employés dans l'industrie 1998	

Source: SECO

Evaluation de l'ancienne méthode de délimitation

D'après les directives du Secrétariat d'Etat à l'économie, les bases les plus importantes de l'ancienne méthode de délimitation seront reprises dans la version révisée, mais sous forme modifiée. L'une d'elle est l'exclusion des centres économiques capables de maîtriser une muta-

1 Le taux d'employés de l'industrie doit se situer au-dessus de la moyenne suisse.

tion structurelle de leurs propres forces, les critères d'exclusion étant la capacité économique et la qualité des conditions-cadres. Pour les critères d'encouragement, la population, le revenu et le chômage continueront à être pris en compte. La liste des indicateurs sera cependant complétée de nouveaux paramètres, assortis d'une pondération proportionnelle à leur impact sur l'adaptation des structures. Les écarts entre une région et la moyenne suisse continueront à être un critère de décision, mais sur la base d'une méthode différente.

Procédure d'exclusion

L'ancienne méthode de délimitation présente quelques problèmes quant au choix des indicateurs et à la méthode. Dans la procédure d'exclusion des centres économiques, le changement de niveau géographique des cantons aux régions MS ne paraît pas tout à fait cohérent, de même que les indicateurs choisis. Un taux élevé de tertiaire supérieur est certes signe de centralité, mais ce taux varie tellement d'une région à l'autre qu'il est difficile de dire où tel secteur est surreprésenté. En outre, tous les centres ne se distinguent pas par un taux élevé de tertiaire supérieur. Le taux de pendulaires entrants est en principe aussi un indice de centralité, mais dans les cantons structurellement très faibles, un nombre relativement petit d'emplois peut déjà entraîner un taux élevé de pendulaires entrants et signifier le classement incorrect d'un centre par rapport à la moyenne suisse.

Choix des indicateurs

En ce qui concerne le choix des indicateurs, on se demandera toujours s'ils représentent suffisamment la faiblesse structurelle incriminée. Ainsi, le revenu ne représente qu'un aspect – de surcroît ponctuel – du développement économique. A l'échelle nationale, la répartition des revenus présente de fortes disparités; or, dans les régions économiquement faibles, la mutation structurelle se traduit justement fréquemment par une croissance du revenu supérieure à la moyenne malgré un niveau comparativement bas, phénomène qui n'est pas pris en compte si l'on se concentre sur un paramètre ponctuel. Un taux élevé d'employés dans l'industrie n'est pas non plus négatif, en soi, car quelques secteurs industriels restent des moteurs économiques essentiels, notamment en Suisse. On assiste d'ailleurs à une mutation structurelle au sein même de l'industrie, en direction de produits de pointe à forte valeur ajoutée et d'une tertiarisation interne, avec la création concomitante d'emplois. Si l'on recourt au taux d'industrialisation pour repérer les régions à structure économique digne d'être encouragée, il semble problématique de mêler l'analyse de la faiblesse structurelle à cette opération. Enfin l'indicateur du chômage concerne parfois plus les centres économiques que les régions périphériques. Ainsi, les centres – même s'ils ont en principe une base économique plus stable – sont plus frappés par le chômage conjoncturel. La valeur d'autres critères d'encouragement peut également indiquer aussi bien un développement faible que la surcharge d'un centre à développement économique stable. Ainsi, il arrive fréquemment que, malgré un développement économique positif, l'évolution démographique des centres économiques soit négative et que le chômage s'y concentre. L'évolution de l'emploi peut accuser des distorsions si, à cause de leur niveau initial élevé, les centres économiques doivent présenter des taux de croissance nominaux élevés pour atteindre une évolution positive.

L'analyse de chaque indicateur révèle donc des points faibles, qui suggèrent qu'il n'y a pas d'indicateur complet pour refléter la situation économique et son développement, ou encore l'adaptation des structures. On peut cependant obtenir une bonne approximation en recourant à une large palette d'indicateurs, qui couvrent les domaines pertinents de la mutation structurelle et étayent largement les déclarations concernant la faiblesse structurelle. Ces indicateurs doivent prendre en compte à la fois le statu quo et l'évolution.

Recourir à des variables concernant des moments isolés est problématique. Même si les critères structurels visent d'abord à décrire l'état momentané, le recours à des indicateurs concernant une date précise ne peut refléter qu'imparfaitement la structure de l'économie. L'adaptation des structures est un processus de plusieurs années, qu'un instantané ne saurait refléter à satisfaction. Il y a en outre un risque de surévaluer les effets de la conjoncture.

Méthode

Les problèmes de méthode de l'ancienne procédure tiennent à l'indexation des variables. Rapporter les valeurs à la moyenne suisse permet certes de constater si une évolution est inférieure ou supérieure à la moyenne par rapport à la tendance nationale générale, mais ne tient pas compte de la dispersion d'un indicateur. Or, comme cette dispersion est très variable, sa comparabilité fait problème. Donner à un indicateur la note 1 pour «correct» s'il est inférieur à la valeur-limite peut aussi dénaturer le résultat. Ainsi, des valeurs *légèrement* inférieures à la

moyenne peuvent tout aussi bien conduire à l'éligibilité que des valeurs *nettement* inférieures; une région présentant une évolution démographique légèrement inférieure à la moyenne et un taux d'industrialisation légèrement supérieur à la moyenne pourrait ainsi être mise sur pied d'égalité avec une région à fort dépeuplement et très faible revenu par habitant. Cette méthode est encore plus problématique si les indicateurs se fondent sur des variables relativement exclusives; une petite section thématique ou temporelle fournit alors déjà un «point d'encouragement» pour l'évaluation globale, grâce à une valeur d'indicateur légèrement inférieure à la moyenne.

Conclusions

L'évaluation de l'ancienne méthode de délimitation révèle des faiblesses: choix relativement limité d'indicateurs, dates fixes pour le relevé des données, méthode mise en œuvre. Dans la révision du système de délimitation, les résultats de l'évaluation seront repris et mis en œuvre dans une procédure systématique, comprenant un vaste choix d'indicateurs, des périodes représentatives, et une analyse des valeurs standardisées.

Révision de l'ancienne méthode de délimitation

1.1 Exclusion des centres économiques

Méthode de délimitation révisée

Dans le cadre de notre étude, nous avons élaboré une nouvelle méthode de délimitation des zones économiques en redéploiement, méthode qui se base sur une procédure en cascade. Chaque critère d'éligibilité est analysé successivement et séparément. Ainsi, on commence par identifier les centres à forte capacité économique ainsi que les régions à conditions-cadres favorables, pour les exclure a priori de l'encouragement, conformément aux directives du Secrétariat d'Etat à l'économie. Le critère examiné suivant est la faiblesse structurelle révélée par le développement régional au niveau MS, ce qui signale les zones en manque. On extrait alors de cette population les centres dotés d'une structure économique qui répond aux cibles de l'encouragement.

Le calcul des indicateurs requis pour les analyses s'effectue avec des variables standardisées, ce qui permet de tenir compte de la dispersion dans la répartition des différents points examinés et de comparer les résultats. Pour représenter correctement les phénomènes pluridimensionnels comme le développement régional, on utilise une large palette de variables. On étudie en outre des périodes suffisamment longues pour distinguer la situation et l'évolution générales des régions de leurs fluctuations à court terme.

Analyse de la capacité économique

Les régions visées par la délimitation des zones économiques en redéploiement sont celles qui, à cause de leur faiblesse économique, ne sont pas en mesure de maîtriser une mutation structurelle au moyen de leurs propres forces. Les centres économiques forts, dotés de ressources leur permettant de compenser les disparités de leur région, doivent être exclus *a priori* des régions éligibles. Pour les régions MS, on a construit comme critère d'exclusion un indicateur de capacité économique basé sur le revenu par habitant et la valeur ajoutée par personne active. La répartition de cet indicateur dans les régions suisses révèle de nettes disparités, les centres à forte capacité économique se détachant de la répartition générale par des valeurs nettement plus élevées. Ont été identifiées comme centres économiques les régions MS dont les valeurs de l'indicateur se situent au-delà de l'écart standard de la répartition.

Centres économiques

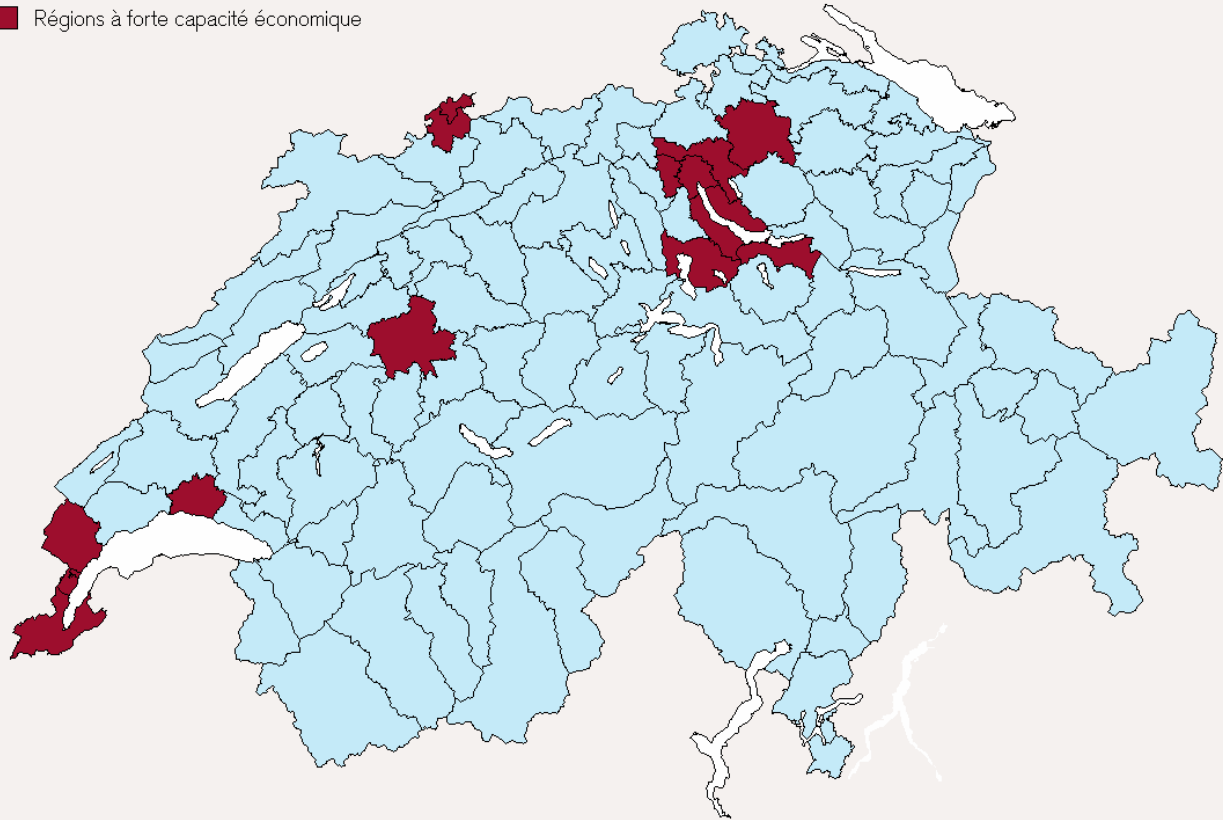
Comme il fallait s'y attendre, le groupe des centres économiques compte d'abord les grandes villes de Zurich, Genève, Bâle, Berne et Lausanne, à quoi s'ajoutent en particulier des régions économiquement fortes du canton de Zurich: Pfannenstiel, Zimmerberg, Glattal/Furtal, Limmattal et Winterthour. Le groupe est complété par les régions de Bâle-Campagne, March, Nyon et du canton de Zoug (Illustration 2). Pour la suite de l'analyse, les centres économiques continuent à faire partie de la population des régions étudiées, puisque l'évaluation du développement régional est axée sur la moyenne suisse. Ils ne sont cependant pas pris en compte dans les propositions d'éligibilité.

Illustration 2

Centres économiques

Régions MS

■ Régions à forte capacité économique



Source: Credit Suisse Economic Research, Geostat

1.2 Exclusion des régions à conditions-cadres favorables


Analyse des conditions économiques et politiques

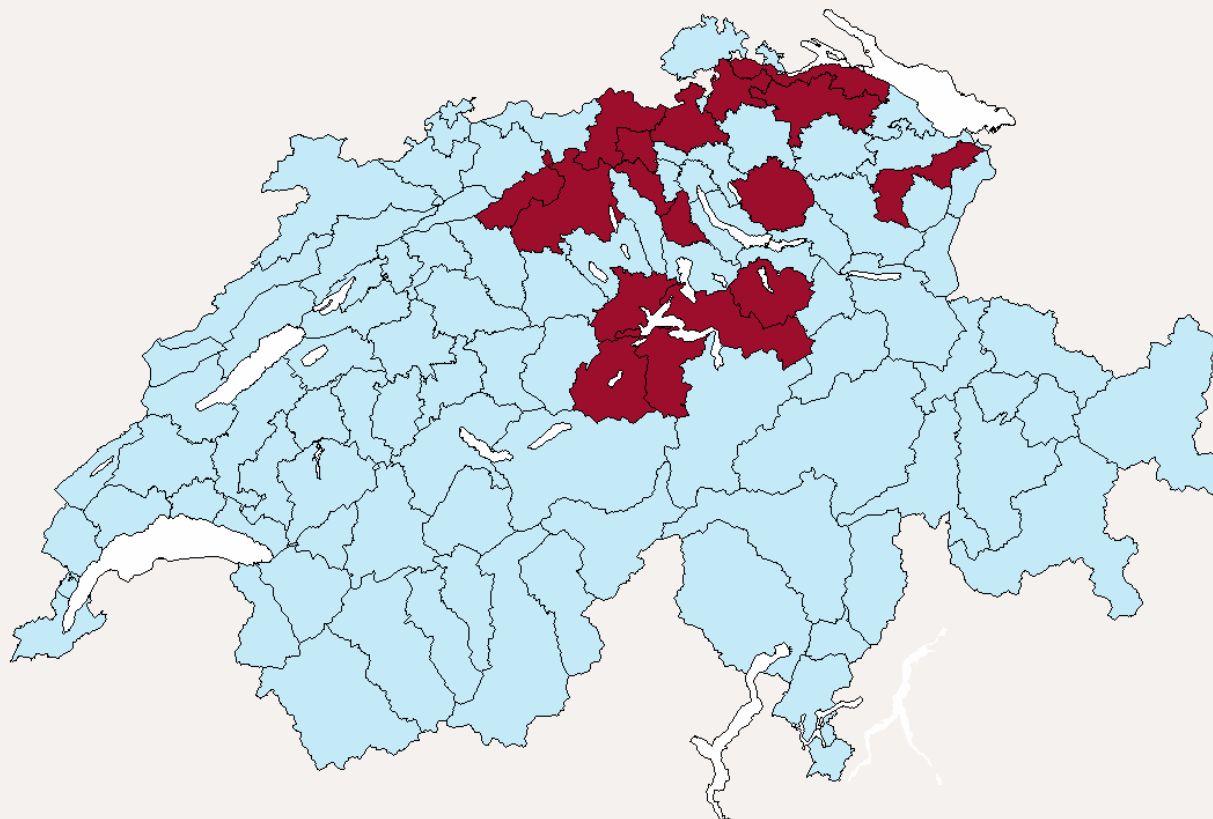
D'après les directives du Secrétariat d'Etat à l'économie, les régions à conditions-cadres favorables devraient aussi être exclues du cercle des régions éligibles. Les critères choisis pour déterminer les conditions-cadres favorables d'une région et agrégés pour former un indicateur sont la charge fiscale des personnes physiques et morales ainsi que l'atteignabilité par les moyens de transport. Les régions MS qui atteignent ici des valeurs supérieures à la moyenne sont exclues *a priori* de l'encouragement. Pour refléter ces points, on a fait appel à des indicateurs originaux. L'indicateur de charge fiscale des personnes physiques tient compte aussi bien du niveau que de la progression des impôts sur le revenu et la fortune. La charge fiscale des personnes morales a été calculée en dépouillant les impôts sur le bénéfice net et les capitaux, l'atteignabilité par les moyens de transport l'a été aussi bien pour le trafic motorisé individuel que pour les transports publics. A part les temps de déplacement d'une commune ou d'un nœud de trafic à l'autre, on a tenu compte aussi du potentiel respectif d'habitants et d'emplois. La valeur obtenue peut être interprétée comme la somme des avantages qui découlent de la proximité d'avec les agglomérations (Illustration 3).

Illustration 3

Régions à conditions-cadres favorables

Régions MS

 Régions à conditions-cadres favorables



Source: Credit Suisse Economic Research, Geostat

1.3 Faiblesse structurelle: analyse du développement régional au niveau MS

Analyse du développement régional

Le but du système d'encouragement est de soutenir la mutation structurelle et le développement économique des régions structurellement faibles. Pour identifier les régions MS souffrant des déficits correspondants, le développement régional a été analysé à l'aide d'une vaste panoplie d'indicateurs. Pour obtenir un tableau aussi complet et réaliste que possible du développement régional, les indicateurs ont été choisis de façon à en couvrir tous les aspects pertinents. Le développement régional peut en effet signifier que des évolutions positives et négatives se produisent en même temps dans des domaines différents. Ainsi, la croissance des centres économiques s'accompagne souvent d'une baisse de la démographie et d'un accroissement du chômage. Pour tenir compte de telles tendances contradictoires et éviter une vision unilatérale des régions MS, on a mesuré une large palette d'indicateurs portant sur les domaines «évolution économique et démographique» ainsi que «chômage et revenu». Les variables utilisées pour calculer chaque indicateur ont été choisies de façon à ce que les aspects pertinents puissent être reproduits à l'aide d'un nombre aussi faible que possible d'indicateurs partiels (Illustration 4).

Illustration 4

Indicateur de développement régional

Indicateurs	Variables	Coefficient de pondération	Période
Evolution démographique	Evolution démographique	0.10	1995 – 2005
	Evolution du rapport de dépendance des personnes âgées	0.05	1990 – 2000
	Taux de migration	0.10	1995 – 2005
Développement économique	Evolution de l'emploi	0.20	1995 – 2005
	Valeur ajoutée par personne active	0.10	2004
	Taux de création d'entreprise	0.10	1999 – 2004
Revenus	Revenu net par habitant	0.10	2003
	Evolution du revenu net	0.10	1997/98 – 2003
Chômage	Taux de chômage	0.05	2001 – 2005 ¹
	Evolution du taux de chômage	0.10	1995/2000 ¹ – 2000/2005 ¹

¹ Moyenne annuelle pendant la période considérée

Source: Credit Suisse Economic Research

Agrégat des indicateurs

Les indicateurs calculés donnent déjà une vision différenciée de la situation et de l'évolution des régions dans les domaines essentiels. Pour évaluer la position et l'évolution des régions en comparaison nationale, il faut cependant focaliser le résultat de façon à permettre une évaluation globale du développement économique des régions par rapport au développement global de la Suisse. A cet effet, il est utile de mesurer et d'opposer chaque paramètre économique et démographique afin de déterminer une tendance générale du développement. C'est pourquoi les variables des indicateurs partiels standardisés concernant les revenus, le chômage, l'évolution démographique et le développement économique ont été pondérés et finalement agrégés pour former un indicateur global du développement régional. La répartition des valeurs obtenues pour cet indicateur permet alors d'identifier les régions qui se situent en dessous de la moyenne suisse du fait de la *somme* de leurs évolutions économique et démographique, ainsi que de la situation des revenus et du marché de l'emploi, et qui accusent ainsi une faiblesse structurelle. La valeur obtenue pour cet indicateur permet de classer les régions MS en fonction de leur développement – ou de leur faiblesse structurelle, si l'on part du bas. Ici, les aspects statu quo/évolution contribuent dans une mesure différente au rang de chaque région dans le classement. C'est pourquoi, à titre d'information supplémentaire, on calcule deux autres indicateurs pour savoir si le résultat d'une région dépend surtout de son développement ou plutôt de la position atteinte (Illustration 8). Dans l'ensemble, la méthode utilisée s'est avérée très robuste par rapport aux changements et aux critères de pondération. Les positions des régions MS dans le classement se sont montrées stables en cas de variation des paramètres et sans grand déplacement des rangs.

Variantes

Dans le cadre de l'élaboration de trois variantes possibles d'encouragement d'après le degré de faiblesse structurelle, le groupe des régions structurellement faibles a été divisé en trois sous-groupes. La variante minimum comprend les zones qui présentent les valeurs les plus faibles de l'indicateur de développement régional. Pour la variante moyenne, on élargit le cercle de ces régions «structurellement les plus faibles» en y incluant les zones qui atteignent des valeurs légèrement meilleures, mais toujours nettement inférieures à la moyenne; enfin la variante maximum englobe toutes les régions en dessous de la moyenne nationale. Pour fixer les valeurs-limites des trois variantes, on est obligé de se servir de la répartition elle-même, puisqu'il n'y a pas de valeurs-limites absolues ou calculables empiriquement. En reportant les valeurs de l'indicateur sur une répartition normale standard, on peut calculer des valeurs-limites en dessous desquelles, dans la répartition normale, se situe un certain pourcentage de cas qui présentent les valeurs les plus faibles. Pour notre analyse, nous avons calculé trois variantes présentées en option dans les Illustration 5 à 7. La variante minimum comprend les régions à développement fortement inférieur à la moyenne et situées en dessous de la valeur-limite de 20% de la répartition normale standard. Pour la variante moyenne, la valeur-limite est de 30% de la répartition; la variante maximum tient compte de toutes les régions situées en dessous de la moyenne.

Délimitation en fonction du développement régional, variante minimum

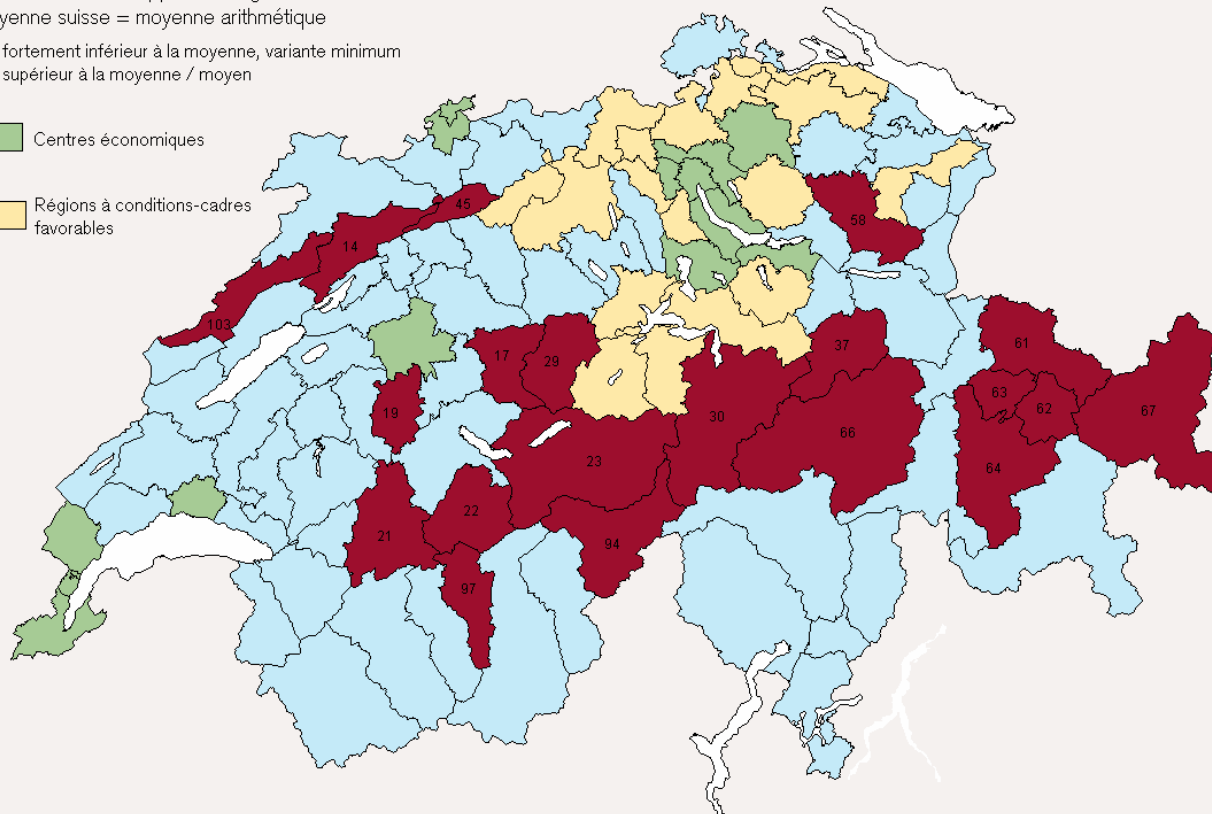
La variante minimum comprend 19% des régions et 5.8% de la population totale de Suisse; il s'agit essentiellement de zones périphériques fortement rurales (Illustration 8). La faible démographie va presque de soi, puisque les régions structurellement faibles sont en général peu peuplées.

Illustration 5

Développement régional, variante minimum

Régions MS d'après l'indicateur de développement régional

- Indicateur de développement régional
Moyenne suisse = moyenne arithmétique
- fortement inférieur à la moyenne, variante minimum
 - supérieur à la moyenne / moyen
 - Centres économiques
 - Régions à conditions-cadres favorables



Source: Credit Suisse Economic Research, Geostat

Délimitation en fonction du développement régional, variante moyenne

Dans la variante moyenne, 28% des régions sont considérées comme structurellement faibles; elles abritent 10.1% de la population (Illustration 8).

Illustration 6

Développement régional, variante moyenne

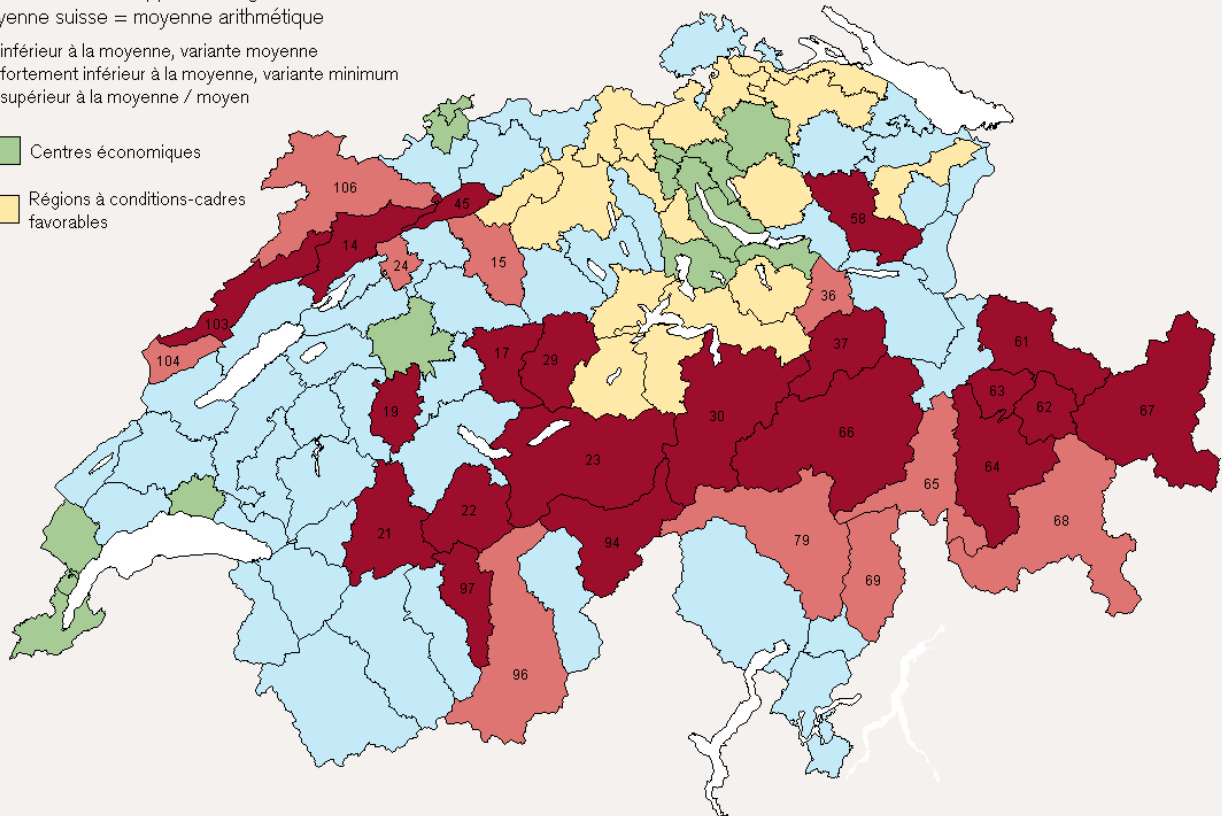
Régions MS d'après l'indicateur de développement régional

Indicateur de développement régional
Moyenne suisse = moyenne arithmétique

- inférieur à la moyenne, variante moyenne
- fortement inférieur à la moyenne, variante minimum
- supérieur à la moyenne / moyen

■ Centres économiques

■ Régions à conditions-cadres favorables



[Source: Credit Suisse Economic Research, Geostat

Délimitation en fonction du développement régional, variante maximum

La variante maximum tient compte de toutes les régions MS dont l'indicateur de développement se situe en dessous de la moyenne suisse. 40% des régions (18.9% de la population totale) seraient ainsi classées comme zones structurellement faibles (Illustration 8). Plus les valeurs négatives se rapprochent de la moyenne suisse, plus il devient cependant problématique de les interpréter comme faiblesse structurelle, puisque les régions à valeurs légèrement inférieures à la moyenne se situent toujours au sein d'une fourchette oscillant autour de la moyenne suisse.

Illustration 7

Développement régional, variante maximum

Régions MS d'après l'indicateur de développement régional

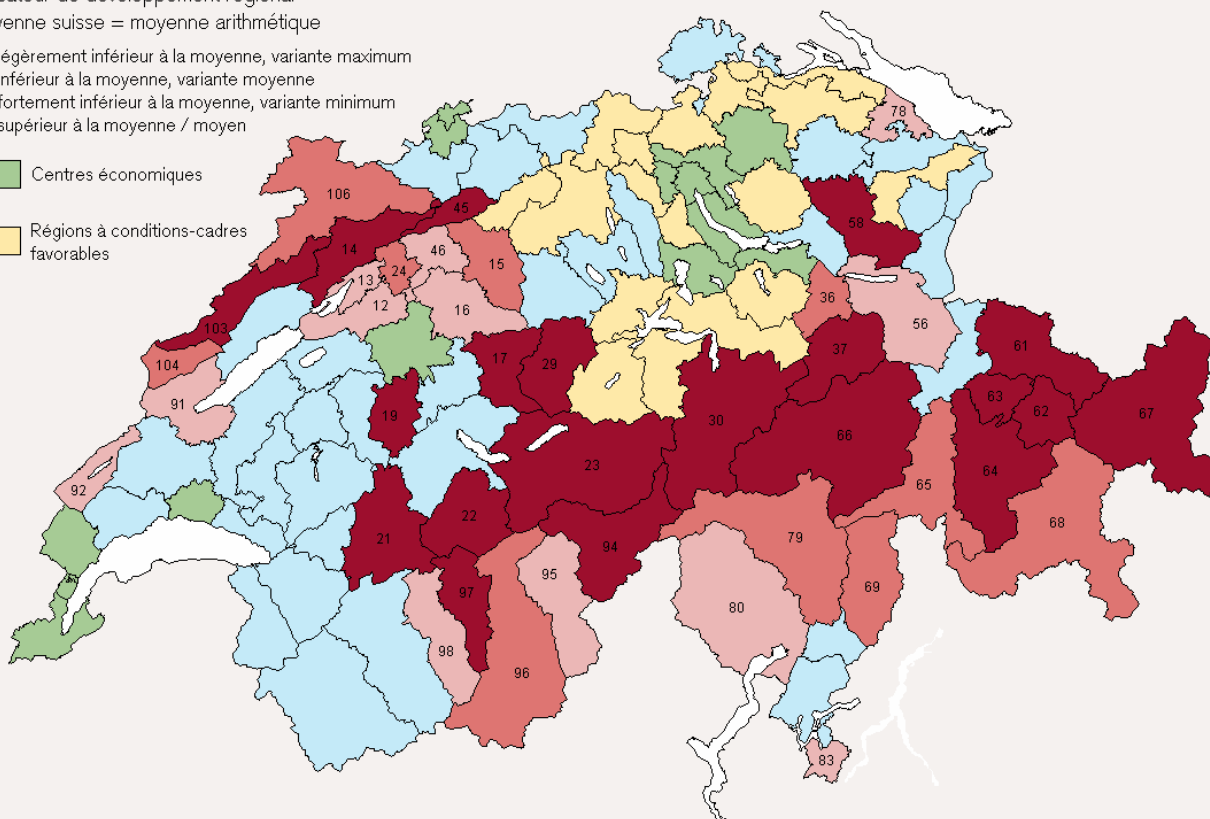
Indicateur de développement régional

Moyenne suisse = moyenne arithmétique

- légèrement inférieur à la moyenne, variante maximum
- inférieur à la moyenne, variante moyenne
- fortement inférieur à la moyenne, variante minimum
- supérieur à la moyenne / moyen

Centres économiques

Régions à conditions-cadres favorables



Source: Credit Suisse Economic Research, Geostat

Illustration 8

Régions MS présentant un développement inférieur à la moyenne¹

Classement d'après la faiblesse structurelle

Variante	Numéro MS	Région MS	Indicateur de statu quo	Indicateur de développement	Population 2005	Population en % cumulé	Région en % cumulé	Classement d'après la faiblesse structurelle, ordre décroissant
VARIANTE MINIMUM	63	Schanfigg	-	---	4'238	0.1%	0.9%	1
	94	Goms/vallée de Conches	--	---	5'276	0.1%	1.9%	2
	37	Glarner Hinterland	o	---	10'126	0.3%	2.8%	3
	64	Mittelbünden	-	--	10'764	0.4%	3.8%	4
	67	Engiadina bassa	-	--	9'336	0.5%	4.7%	5
	58	Toggenburg	--	--	35'769	1.0%	5.7%	6
	45	Thal	-	--	14'168	1.2%	6.6%	7
	29	Entlebuch	--	--	16'469	1.4%	7.5%	8
	62	Davos	o	--	10'817	1.6%	8.5%	9
	97	Leuk	-	--	12'121	1.7%	9.4%	10
	17	Oberes Emmental	--	--	24'847	2.1%	10.4%	11
	66	Surselva	-	--	26'017	2.4%	11.3%	12
	22	Kandertal	--	-	15'964	2.6%	12.3%	13
	30	Uri	o	--	35'087	3.1%	13.2%	14
	19	Schwarzwasser	--	-	16'884	3.3%	14.2%	15
	23	Oberland-Ost	-	-	46'062	3.9%	15.1%	16
	21	Saanen/Obersimmental	--	-	16'579	4.2%	16.0%	17
	14	Jura bernois	-	-	37'236	4.7%	17.0%	18
	103	La Chaux-de-Fonds	-	-	66'560	5.6%	17.9%	19
	VARIANTE MOYENNE - régions additionnelles	61	Prättigau	-	-	14'722	5.8%	18.9%
36		Glarner Mittel-/Unterland	o	-	26'604	6.1%	19.8%	21
68		Oberengadin	o	-	22'618	6.4%	20.8%	23
24		Grenchen	o	-	33'829	6.9%	21.7%	24
104		Val-de-Travers	--	-	12'095	7.0%	22.6%	25
106		Jura	-	-	69'110	8.0%	23.6%	26
69		Mesolcina	-	-	7'679	8.1%	24.5%	27
65		Domleschg/Hinterrhein	-	-	12'542	8.2%	25.5%	28
96		Visp	o	-	35'395	8.7%	26.4%	29
15		Oberaargau	-	-	76'930	9.7%	27.4%	31
VARIANTE MAXIMUM - régions additionnelles	79	Tre Valli	-	-	29'090	10.1%	28.3%	32
	98	Sierre	-	-	41'145	10.7%	29.2%	33
	91	Yverdon	--	o	50'038	11.3%	30.2%	34
	56	Sarganserland	-	-	40'602	11.9%	31.1%	36
	83	Mendrisio	-	-	52'282	12.6%	32.1%	37
	16	Burgdorf	o	-	72'031	13.6%	33.0%	38
	95	Brig	o	-	26'162	13.9%	34.0%	39
	80	Locarno	-	o	64'979	14.8%	34.9%	40
	78	Oberthurgau	-	o	62'840	15.6%	35.8%	41
	13	Biel/Seeland	o	-	91'295	16.8%	36.8%	42
46	Solothurn	o	-	91'485	18.1%	37.7%	43	
92	La Vallée	o	-	10'224	18.2%	38.7%	46	
12	Erlach/Seeland	o	o	50'891	18.9%	39.6%	47	
Moyenne suisse								

Fourchette des indicateurs partiels, de --- = fortement inférieure à la moyenne o = moyenne à +++ = fortement supérieure à la moyenne

¹ Les régions exclues en raison de leur rôle de centre économique ou de conditions-cadres favorables ne sont pas citées.

Source: Credit Suisse Economic Research

1.4 Points forts selon directives de l'encouragement

Régions axées sur l'industrie et/ou les services fournis aux entreprises

Selon les directives du Secrétariat à l'économie, l'encouragement doit viser les secteurs de l'industrie et des services fournis aux entreprises. Pour obtenir les meilleurs effets possibles sur le développement économique, il convient en effet de soutenir les régions touchées par la mutation structurelle du fait de leur vocation industrielle et qui disposent d'une base pour leur futur développement. Le but de cette étape de l'analyse était donc d'exclure les zones à caractère rural, périphérique, et ne présentant pas de taux d'emploi supérieur à la moyenne dans les secteurs cités.

Taux d'affectation dans l'industrie et les services fournis aux entreprises

On peut parler de point fort d'une région quand le taux d'emploi d'un secteur économique particulier est supérieur à la moyenne nationale pour le même secteur. Pour identifier ces points forts régionaux dans l'industrie et/ou les services fournis aux entreprises, on a donc calculé le taux d'affectation des employés dans les secteurs pertinents et dans toutes les régions, c'est-à-dire le rapport entre le taux d'emploi dans un secteur et dans une région donnés et ce même taux au niveau suisse. Si le taux d'affectation est supérieur à 1, on a affaire à un point fort et la région peut être éligible. Les régions ne satisfaisant pas à ce critère ont alors été exclues du cercle des régions éligibles.

Régions potentiellement éligibles, variante minimum

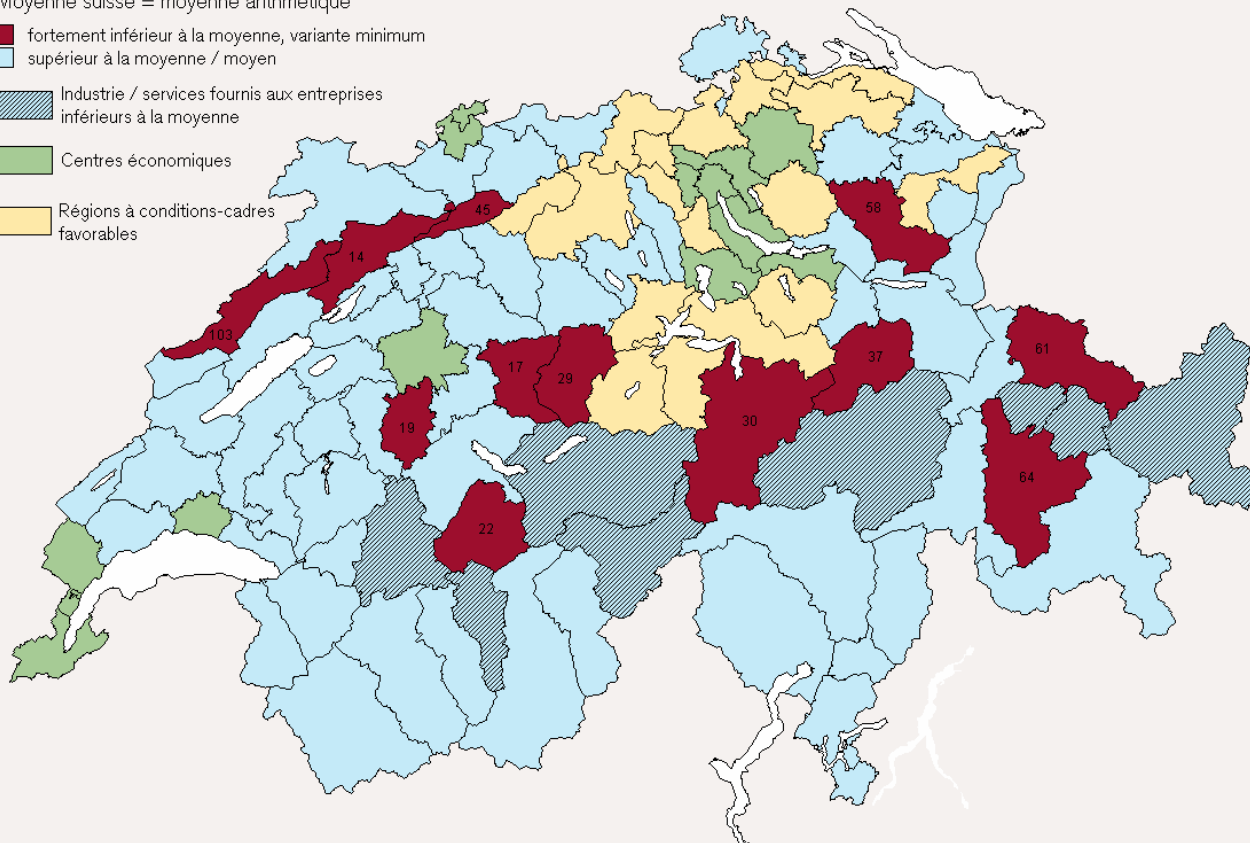
Pour la variante minimum, l'analyse des taux d'affectation retranche quelques régions de montagne et à vocation touristique du cercle des régions potentiellement éligibles (Illustration 9); restent incluses env. 12% des régions et 4.4% de la population.

Illustration 9

Régions potentiellement éligibles, variante minimum

Régions structurellement faibles mais dotées d'un point fort dans l'industrie et/ou les services fournis aux entreprises

- Indicateur de développement régional
Moyenne suisse = moyenne arithmétique
- fortement inférieur à la moyenne, variante minimum
 - supérieur à la moyenne / moyen
 - Industrie / services fournis aux entreprises inférieurs à la moyenne
 - Centres économiques
 - Régions à conditions-cadres favorables



Source: Credit Suisse Economic Research, Geostat

Régions potentiellement éligibles, variante moyenne

Par rapport à la variante minimum, le passage à la variante moyenne n'exclut que deux régions de plus. Comme les zones structurellement très faibles ne présentent que rarement des points forts dans l'industrie ou les services fournis aux entreprises, une grande partie d'entre elles a en effet déjà été exclue dans la variante minimum (Illustration 10). Dans cette variante, restent donc potentiellement éligibles 19% des régions et 7.9% de la population (Illustration 12).

Illustration 10

Régions potentiellement éligibles, variante moyenne

Régions structurellement faibles mais dotées d'un point fort dans l'industrie et/ou les services fournis aux entreprises

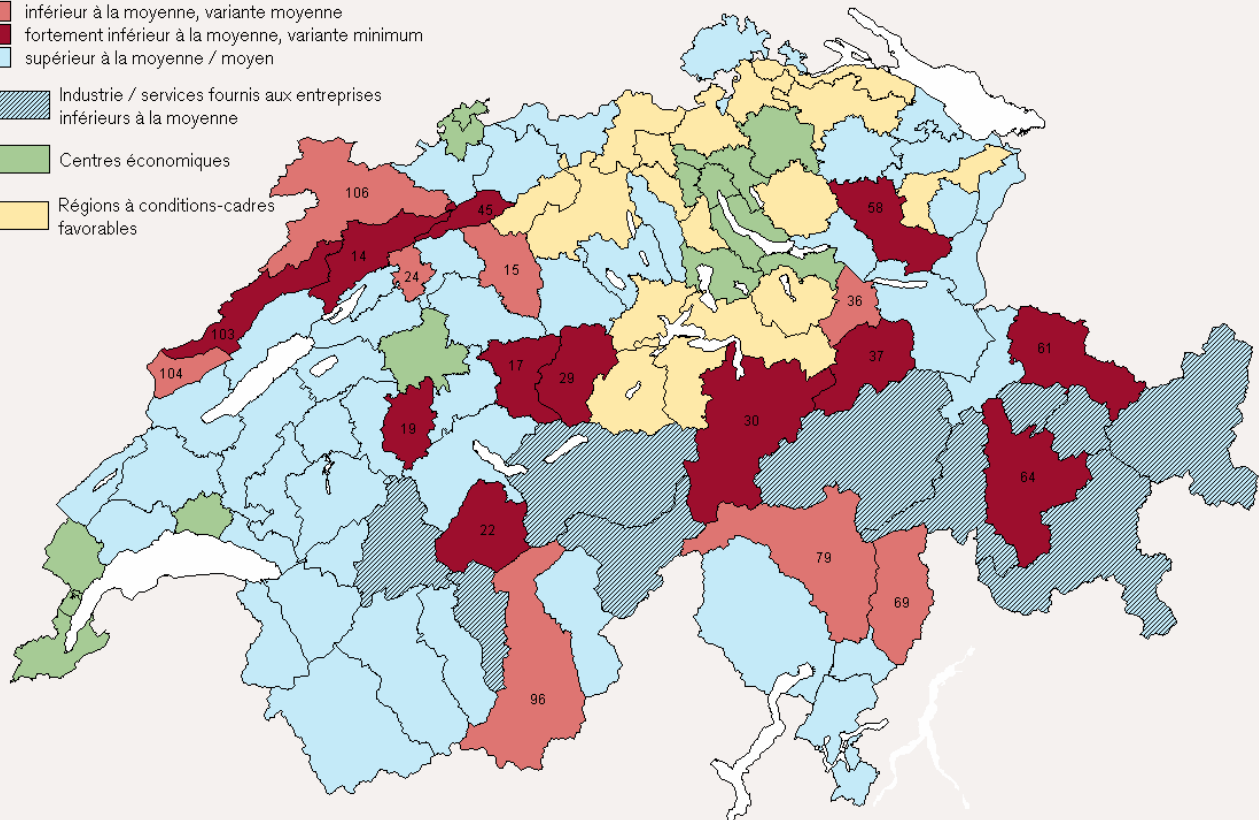
Indicateur de développement régional
Moyenne suisse = moyenne arithmétique

- inférieur à la moyenne, variante moyenne
- fortement inférieur à la moyenne, variante minimum
- supérieur à la moyenne / moyen

Industrie / services fournis aux entreprises inférieurs à la moyenne

Centres économiques

Régions à conditions-cadres favorables



Source: Credit Suisse Economic Research, Geostat

Régions potentiellement éligibles, variante maximum

Si l'on passe à la variante maximum, on n'obtient là aussi que deux régions éligibles de moins, faute de points forts dans l'industrie et/ou les services fournis aux entreprises (Illustration 11). La variante maximum comprendrait alors 28% des régions et 15.6% de la population (Illustration 12).

Illustration 11

Régions potentiellement éligibles, variante maximum

Régions structurellement faibles mais dotées d'un point fort dans l'industrie et/ou les services fournis aux entreprises

Indicateur de développement régional

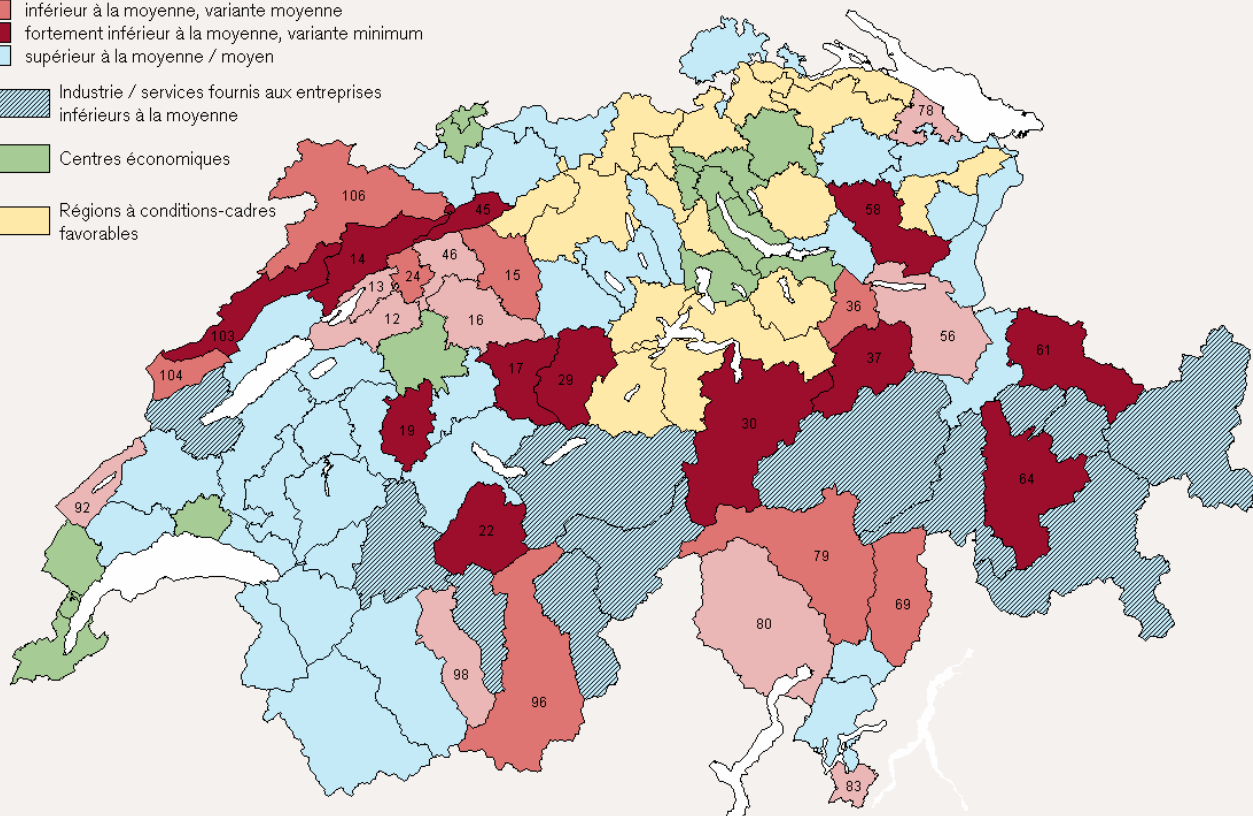
Moyenne suisse = moyenne arithmétique

- légèrement inférieur à la moyenne, variante maximum
- inférieur à la moyenne, variante moyenne
- fortement inférieur à la moyenne, variante minimum
- supérieur à la moyenne / moyen

■ Industrie / services fournis aux entreprises inférieurs à la moyenne

■ Centres économiques

■ Régions à conditions-cadres favorables



Source: Credit Suisse Economic Research, Geostat

Illustration 12

Régions dotées d'un point fort dans l'industrie et/ou les services fournis aux entreprises¹

Variante	Région MS	Région	Point fort dans l'industrie / les services fournis aux entreprises	Population des points forts, cumulée 2005	Pourcentage par rapport aux régions, cumulé
VARIANTE MINIMUM	63	Schanfigg	–		
	94	Goms/vallée de Conches	–		
	37	Glamer Hinterland	industrie	0.1%	0.9%
	64	Mittelbünden	industrie	0.3%	1.9%
	67	Engiadina bassa	–		
	58	Toggenburg	industrie	0.8%	2.8%
	45	Thal	industrie	1.0%	3.8%
	29	Entlebuch	industrie	1.2%	4.7%
	62	Davos	–		
	97	Leuk	–		
	17	Oberes Emmental	industrie	1.5%	5.7%
	66	Surselva	–		
	22	Kandertal	industrie	1.7%	6.6%
	30	Uri	industrie	2.2%	7.5%
	19	Schwarzwasser	industrie	2.4%	8.5%
	23	Oberland-Ost	–		
	21	Saanen/Obersimmental	–		
	14	Jura bernois	industrie	2.9%	9.4%
	103	La Chaux-de-Fonds	industrie	3.8%	10.4%
	VARIANTE MOYENNE – régions additionnelles	61	Prättigau	industrie	4.0%
36		Glamer Mittel-/Unterland	industrie	4.4%	12.3%
68		Oberengadin	–		
24		Grenchen	industrie	4.8%	13.2%
104		Val-de-Travers	industrie	5.0%	14.2%
106		Jura	industrie	5.9%	15.1%
69		Mesolcina	industrie	6.0%	16.0%
65		Domleschg/Hinterrhein	–		
96		Visp	industrie	6.5%	17.0%
15		Oberaargau	industrie	7.5%	17.9%
VARIANTE MAXIMUM – régions additionnelles	79	Tre Valli	industrie	7.9%	18.9%
	98	Sierre	industrie	8.5%	19.8%
	91	Yverdon	–		
	56	Sarganserland	industrie	9.0%	20.8%
	83	Mendrisio	industrie	9.7%	21.7%
	16	Burgdorf	industrie	10.7%	22.6%
	95	Brig	–		
	80	Locarno	industrie	11.5%	23.6%
	78	Oberthurgau	industrie	12.4%	24.5%
	13	Biel/Seeland	industrie	13.6%	25.5%
46	Solothurn	industrie	14.8%	26.4%	
92	La Vallée	industrie	15.0%	27.4%	
12	Erlach/Seeland	industrie	15.6%	28.3%	

¹ Les régions déjà exclues en raison de leur rôle de centre économique ou de conditions-cadres favorables ne sont pas citées.

Source: Credit Suisse Economic Research

1.5 Résumé et méthode

Résumé

La révision des critères de délimitation des zones économiques en redéploiement a été basée sur l'application d'une méthode cohérente, des indicateurs probants et une bonne transparence de la procédure, divisée en étapes logiques, représentées ci-dessous (Illustration 13) avec leurs calculs respectifs, les variables utilisées et les résultats partiels obtenus. En ce qui concerne l'analyse au niveau MS, l'exclusion des centres économiques et des régions à conditions-cadres favorables, de même que l'identification des régions structurellement faibles, aboutissent à un choix de zones qui accusent un développement économique inférieur à la moyenne. La sélection des centres dotés de points forts dans l'industrie et les services fournis aux entreprises permet enfin de repérer les régions qui répondent aux objectifs du système d'encouragement prévu.

Méthode

Grâce à une méthode plus fine, les nouveaux calculs permettent d'évaluer le développement régional d'une façon plus nuancée et qui soit justifiable sur le plan économique. Même si l'analyse ne répond pas à la question de savoir où il pourrait être judicieux de maintenir les structures actuelles, elle fournit des bases solides pour décider où l'encouragement pourrait être engagé de façon efficace. Dans le contexte des bouleversements sociodémographiques, de la mobilité accrue et des fluctuations régionales concomitantes, elle offre en outre la possibilité de vérifier de façon cohérente le développement des régions soutenues dans la durée, ce qui permet de chiffrer le succès des mesures – du moins partiellement. Les résultats des analyses permettent ainsi des évaluations économiques fondées et conformes aux critères des cibles assignées aux zones économiques en redéploiement.

Illustration 13

Analyse – déroulement et méthodes, régions MS

	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Niveau d'analyse	Centres économiques	Conditions-cadre	Faiblesse structurelle	Centres d'industrie / de services fournis aux entreprises
Critère	Indicateur de centralité économique	Indicateur de conditions-cadres	Indicateur de développement régional	Taux d'affectation industrie Taux d'affectation services fournis aux entreprises
Méthode	Standardiser les variables Agréger les variables pondérées	Calculer les indicateurs synthétiques Agréger les valeurs pondérées des indicateurs	Standardiser les variables Agréger les variables pondérées Délimiter les variantes à 20 et 30% de la répartition normale standard	Taux d'affectation : rapport employés par région / en Suisse
Variables et coefficients de pondération	Valeur ajoutée par personne active 0.50 Revenu par habitant 0.50	Charge fiscale personnes physiques 0.30 Charge fiscale personnes morales 0.30 Atteignabilité par les moyens de transport 0.40	Evolution démographique 0.10 Evolution du rapport de dépendance des personnes âgées 0.30 Taux de migration 0.40 Evolution de l'emploi 0.20 Valeur ajoutée par personne active 0.10 Taux de création d'entreprises 0.10 Revenu net par habitant 0.10 Evolution du revenu net 0.10 Taux de chômage 0.05 Evolution du taux de chômage 0.10	0.10 Part d'emplois industrie 0.05 Part d'emplois services fournis aux entreprises
Résultat	Exclusion des centres économiques	Exclusion des régions à conditions-cadres favorables	Régions structurellement faibles : 3 variantes selon le degré de faiblesse	Exclusion des régions ne possédant pas les domaines économiques pertinents

Source: Credit Suisse Economic Research